

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DU CABINET VETERINAIRE R'VET

Mise à jour 01/12/2021

Les Conditions Générales de fonctionnement sont consultables en format papier en salle d'attente et sur le site de la clinique : veterinairemios.mon-veterinaire.com

Le Cabinet Vétérinaire R'VET effectue des actes médicaux et chirurgicaux sur les petits animaux de compagnie.

R'VET, CABINET VETERINAIRE, POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE

Au 18 avenue de Val de l'Eyre, 33380 MIOS

Téléphone : 05 57 70 75 52

EXERCICE EN SELARL R'VET

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h-12h/14h-19h

Samedi : 9h-12h

Aux heures de fermeture du cabinet, les clients sont invités à appeler au 05 57 70 75 52 pour connaître les modalités du service de garde.

Ces horaires d'ouverture sont indicatifs et ne sauraient être opposés au vétérinaire en cas de fermeture.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous. Les consultations sans rendez-vous, pendant les heures d'ouverture sont possibles en fonction de l'urgence et de la disponibilité du vétérinaire.

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire : Marika VIOLET, DR Vétérinaire, Lyon 1997, inscrite au tableau de l'ordre des vétérinaires sous le numéro 14565

Camille CARLIER, DR Vétérinaire, Toulouse 2017, inscrite au tableau de l'ordre des vétérinaires sous le numéro 29271

Personnel non vétérinaire : Emilie SIMON, Auxiliaire vétérinaire Spécialisée, échelon 5.

Alicia BRUSTIS, Auxiliaire vétérinaire Spécialisée, échelon 5.

Carla GUICHARD, Auxiliaire vétérinaire en formation au GIPSA

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

Consultation de médecine générale, Vaccination et médecine préventive

Chirurgie de convenance, Chirurgie des tissus mous, Détartrages et soins dentaires

Anesthésie fixe et appareil anesthésique gazeuse (VETSMALL PLUS)

Radiographie numérique avec capteur plan (générateur GER VETTECH 30KW, Capteur GER DR). Echographie (Easote, MYLABDELTA VET)

Analyses : microscope, analyses biochimiques (CATALYSTONE Idexx), hématologie (LASERCYTE idexx), analyses endocrinologiques (SPEED READER Virbac : T4t, PG, Cortisol), Tests rapides (ex : Felv/Fiv,)

Examens dermatologiques : Cultures fongiques, Lampe de Wood

D'autres analyses sont possibles en collaboration avec des laboratoires spécialisés (hématologie, anatomopathologie, antibiogramme...)

Référés et spécialistes : pour les actes nécessitant du matériel ou une compétence spécifique, le Cabinet Vétérinaire collabore avec plusieurs spécialistes et Centres hospitaliers vétérinaires.

Une spécialiste en cardiologie peut venir consulter sur place sur rendez-vous.

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

En dehors des heures d'ouverture de l'établissement, les animaux hospitalisés ne sont pas surveillés. Selon les besoins, le week-end et jours fériés, le cabinet organise ses visites d'hospitalisation pour les besoins hygiéniques et médicaux des animaux.

Les animaux hospitalisés sont maintenus dans un espace confiné et sécurisé (locaux sous alarme pendant les fermetures).

PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Pour la permanence et la continuité des soins en dehors des heures d'ouvertures de la structure, le Cabinet vétérinaire participe à un service d'astreinte.

En cas d'urgence pendant les horaires de fermeture le répondeur du Cabinet : **05 57 70 75 52**, permet une mise en relation avec la structure d'astreinte.

Coût d'une consultation d'urgence au Cabinet vétérinaire : Journée de dimanche et jour férié, le soir jusqu'à minuit : 77.35 TTC De minuit à 7H00 : 132.70 TTC

ESPECES TRAITÉES

Le Cabinet Vétérinaire du DR VIOLET traite habituellement les chiens et les chats, occasionnellement les rongeurs, les furets et lagomorphes.

Structures ou confrères consultables pour les espèces non citées ci-dessus :

-pour les animaux de rente : Cabinet vétérinaire SELARL des 2 Rives à Bruges, 05 56 50 93 84

-pour les équins : DR Constance VAUTHIER, 06 89 99 54 11

-pour les espèces exotiques et autres Nouveaux Animaux de Compagnie : Clinique EXOTICA à Pessac, 05 56 36 92 35

CONDITIONS TARIFAIRES

Les principaux tarifs sont affichés en salle d'attente et consultables sur le site internet : www.veterinaire-mios.fr

Le détail de tous les tarifs est consultable à l'accueil sur demande.

LITIGES DEONTOLOGIQUES

La profession vétérinaire est une profession réglementée, elle est soumise à un code de déontologie et sous le contrôle d'un conseil de l'ordre.

Code de déontologie vétérinaire : <http://www.veterinaire.fr/document/code-de-deontologie.htm>

Conseil régional de l'ordre des vétérinaires Nouvelle Aquitaine : 40 rue de Belfort, 33000 Bordeaux, 05 56 24 56 93

RCP

Conformément à la législation, le DR VIOLET possède une assurance responsabilité professionnelle souscrite auprès de MMA entreprise, 59 route de Bayonne, 33830 BELIN BELIET (assurance MMA PRO PME 143108434)

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs : Marika VIOLET.

Le Cabinet Vétérinaire utilise le logiciel VETOCOM pour la gestion des fichiers clients et animaux.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse suivante : Médiateur de la consommation de la profession vétérinaire, Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, 34 rue Bréguet 75011 PARIS.

RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soin.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et, ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas, assurer par l'intermédiaire de la Société Incinériss, une crémation individuelle ou collective du corps. Toute demande d'incinération devra être validée par une convention remplie et signée par le client. Les frais de crémations sont à la charge du client.

ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Les animaux errants sont légalement sous la responsabilité de la municipalité sur laquelle ils sont trouvés. Toutefois, selon nos possibilités, nous pouvons contrôler leur identification, afin de vous orienter, si cela est possible, vers leur maître légitime.

MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation, ou lorsque l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé ou échelonné peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

